Image not found or type unknown

Intérim : Salaire (cas particulier)

Par **alwaysme**, le **12/07/2012** à **19:55**

Bonjour,

Je suis actuellement inscrit dans une agence d''intérim. Celle-ci m'a confié une mission temporaire de 3 jours pour une boite ayant son siège en Allemagne alors que mon lieu de travail est situé en France.
Cependant, sur le contrat de travail, le taux horaire brut en euros est inférieur à celui fixé légalement en France. Cela est-il possible ?
De plus, sur mon contrat de travail figure l'heure de début de travail mais pas l'heure de fin. Il est juste mentionné un volume horaire par semaine. Cela est-il légal ?

Merci d'avance pour les réponses

Par **P.M.**, le **12/07/2012** à **20:50**

Bonjour,
Normalement, si c'est à cela auquel vous faîtes allusion, le SMIC est applicable à tout emploi occupé en France et en plus par un employeur français qu'est l'agence d'intérim...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés